ACCORD SUR LA MOBILITE DES JEUNES CANADIENS 2013

TROUSSE DE DEMANDE VISA 3C

Stage pratique

La trousse de demande de visa 3C a été réalisée par les services de l'Ambassade de France au Canada afin de vous permettre de préparer et de soumettre un dossier complet auprès de service des visas de la section consulaire de l'Ambassade de France ou du Consulat général de France dont vous dépendez (Cf point 8).

Nous vous invitons à présenter votre dossier dans l'ordre indiqué par la feuille de contrôle.

SOMMAIRE

1 - Le visa 3C : présentation 2
2 - Le visa 3C : conditions de participation 2
3 - Documents requis 2
4 - Spécifications pour les photos d'identité : 4
5 - Formulaire de demande de visa de long séjour 7
6 - Le formulaire OFII pour la validation du visa long séjour 10
7 - Feuille de contrôle de documents 14
8 - Où et comment déposer votre demande de visa ? 15

1 - LE VISA 3C : PRÉSENTATION

Ce visa s'adresse aux jeunes canadiens, âgés de 18 à 35 ans à la date du dépôt de la demande, souhaitant accomplir un stage pratique en entreprise dans le cadre de leurs études ou de leur formation.

Les conditions de stage doivent être définies par une convention de stage tripartite conclue entre l'établissement de formation au Canada, l'établissement d'accueil en France et l'étudiant.

- *La durée maximale de séjour autorisé dans le cadre des dispositions de l'accord est de 24 mois*.

Cette durée peut être portée à 36 mois si le séjour concerne un stage visé à l'article 3c de l'accord ou une période d'études visée à l'article 3b. Les séjours peuvent être continus ou discontinus. La durée totale des séjours en qualité d'étudiant ou de stagiaire ne pourra, en aucun cas, excéder 12 mois. L'intéressé peut cependant changer de catégorie et par conséquent cumuler les durées.

2 - LE VISA 3C : CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre âgé de 18 à 35 ans révolus à la date du dépôt de la demande ;
- Etre titulaire d'un passeport canadien valide pour au moins 6 mois après la date de fin du séjour ;
- Ne pas avoir déjà bénéficié de ce visa ou de deux autres types de visa dans le cadre de l'accord de mobilité.
- Justifier de ressources financières suffisantes pour subvenir à ses dépenses en début de séjour et permettre, à tout moment du séjour, de quitter le pays dont ils ne sont pas ressortissants ;
- S'engager à acquitter les frais et taxes tels que prévus par la législation ;
- Produire, à l'appui de sa demande de séjour, les documents requis.

3 - DOCUMENTS REQUIS

Vous trouverez ci-dessous la liste des documents qu'il vous faudra fournir pour votre demande auprès du service des visas.

Le service des visas vous rendra l'original de tous les documents. Le visa sera matérialisé par une vignette autocollante qui sera apposée sur l'une des pages du passeport.

a. Un formulaire de demande de visa de long séjour dûment rempli et signé.

b. Deux photos d'identité récentes en original au format 35 mm X 45 mm sur fond clair et uni. Une photo doit être collée sur le formulaire et une deuxième doit être ajoutée au dossier. Les photos digitales ou numérisées par scanner ne sont pas acceptées.

c. Feuille de contrôle remplie. Assurez-vous de bien renseigner les informations en haut de la feuille. Les documents doivent être présentés dans l'ordre indiqué sur la feuille de contrôle.

d. Votre passeport canadien original + photocopie des six premières pages. Celui-ci doit être valide au moins 6 mois après la fin de votre séjour en France. Il doit comporter votre signature.

e. Un justificatif de ressources financières pour le début du séjour en France et pour l'achat du billet d'avion de retour (minimum de 2100 € soit environ 3 000$ canadiens+ 1000$ canadiens au titre du billet A/R) + photocopie.

f. Le formulaire OFII de demande d'attestation pour la validation du visa long séjour, en original

g. La carte d'étudiant + photocopie recto verso ou un justificatif d'inscription dans un centre de formation.

h. Une convention de stage tripartite (document Cerfa) entre l'établissement d'enseignement canadien, l'entreprise accueillante en France et le stagiaire. Le stage étant supérieur à deux mois, la convention de stage doit obligatoirement comporter la mention gratification dont le montant est défini ci-après = site Service Public.fr = http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F32131.xhtml

i. Pour le Canada uniquement : une enveloppe XpressPost Canada avec votre adresse pour le retour de votre passeport si vous ne souhaitez pas le récupérer en personne. Renseignez uniquement le destinataire en retour et laissez les deux feuillets d'envoi.

j. Un justificatif d'assurance couvrant au minimum les soins de santé (y compris l'hospitalisation) et le rapatriement (assurance voyage rapatriement). Il est recommandé de souscrire une assurance de responsabilité civile.

4 - SPÉCIFICATIONS POUR LES PHOTOS D'IDENTITÉ :

Les recommandations suivantes vous aideront à fournir des photos correctes de façon à ce que votre dossier ne soit pas retardé. Ne sont acceptées que les photos prises par des photographes professionnels.

VISA POUR LA FRANCE - PHOTOGRAPHIES

LE TABLEAU CI-DESSOUS DETAILLE LES CARACTERISTIQUES DES PHOTOGRAPHIES A FOURNIR A L'APPUI D'UNE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE.

Les exemples sont tirés des recommandations de l'OACI en matière de documents de voyage lisibles en machine (document OACI 9303).
Chaque exemple présente deux cas de photographies non conformes (matérialisées par une «✗») et un cas de photo conforme (matérialisée par un «✓»).

QUALITE DE LA PHOTO

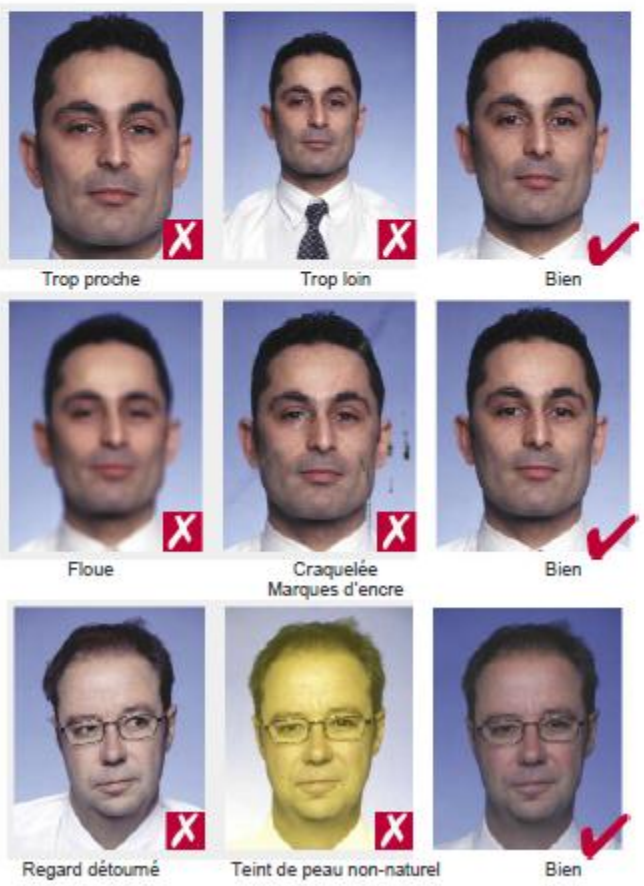

Les photos doivent :

Dater au maximum de 6 mois.

Présenter un gros plan du visage et du cou de telle sorte que le visage représente 70 à 80 % de la photo.

Avoir une largeur et une longueur comprises entre 4 et 5 cm.

Etre nettes et claires.

Etre de bonne qualité, sans marque d'encre ni craquelure.

Montrer le sujet regardant directement l'objectif.

Restituer son teint de peau naturel.

Sous exposé | Sur exposé | Bien

Les photos doivent :

Avoir une luminosité et un contraste adapté.

Couleurs trop fades | Insuffisamment pixélisée | Bien

Etre imprimées sur du papier photo de qualité et avec une haute résolution.

STYLE ET ECLAIRAGE

Cheveux sur le visage | Yeux fermés | Bien

Les photos doivent :

Etre en couleurs naturelles.

Montrer les yeux ouverts et clairement visibles.

Photo style « portrait » | Regard incliné | Bien

Montrer le sujet face à l'objectif, non de ¾ (style « portrait ») et le regard horizontal.

Fond non-uni | Photo non centrée | Bien

Les photos doivent :

Avoir un fond de couleur unie et claire.

Reflet du flash sur la peau | Yeux rouges dus au flash | Bien

Présenter un éclairage uniforme, ne générant ni marque de flash, ni yeux rouges, ni ombre.

Ombres sur le fond | Ombres sur le visage | Bien

CADRAGE ET EXPRESSION

Présence d'une autre personne | Bouche ouverte et présence d'un jouet | Bien

Les photos doivent :

Montrer le sujet seul (sans autre personne ou objet) et regardant l'objectif avec une expression neutre, bouche fermée.

LUNETTES ET COUVRE-CHEFS

Verres trop teintés | Reflets sur les verres | Bien

Si le sujet porte des lunettes

La photo doit laisser clairement voir ses yeux (pas de verres trop teintés, ni de reflets).

Montures trop épaisses | Montures masquant les yeux | Bien

Si le sujet porte des lunettes

Les montures ne doivent pas être trop épaisses ni masquer ses yeux.

Port d'un chapeau | Port d'une casquette | Bien

Couvre-chefs

Les couvre-chefs ne sont pas autorisés, sauf pour des raisons religieuses.

Visage couvert | Ombres sur le visage | Bien

Ils devront toutefois permettre de voir tous les éléments du visage du bas du menton au haut du front. Le pourtour du visage devra également être distinct.

Ce document n'a qu'une valeur indicative, le service des Visas étant seul habilité à accepter ou refuser une photographie.

5 - FORMULAIRE DE DEMANDE DE VISA DE LONG SÉJOUR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa
N° 14052*01

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE VISA POUR UN LONG SÉJOUR

Ce formulaire est gratuit

PHOTOGRAPHIE D'IDENTIT¸

CACHET DU POSTE	EMPLACEMENT DU TALON

1. Nom(s)

2. Nom(s) de famille antérieur(s)

3. Prénom(s)

4. Date de naissance (jour-mois-année)

5. Lieu de naissance

6. Pays de naissance

7. Nationalité actuelle

Nationalité à la naissance si différente

8. Sexe
☐ Masculin ☐ Féminin

9. Etat civil
☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve)
☐ Autre (veuillez préciser)

10. Pour les mineurs : Nom, prénom, adresse (si différente de celle du demandeur) et nationalité de l'autorité parentale/du tuteur légal

11. Numéro national d'identité, le cas échéant :

12. Type du document de voyage
☐ Passeport diplomatique ☐ Passeport de service
☐ Passeport officiel ☐ Passeport spécial
☐ Passeport ordinaire ☐ Autre document de voyage (à préciser) : .....

13. Numéro du document de voyage

14. Date de délivrance (jj/mm/aa)

15. Date d'expiration (jj/mm/aa)

16. Délivré par

17. Adresse du domicile (n°, rue, ville, code postal, pays)

18. Adresse électronique

19. Numéro(s) de téléphone

20. En cas de résidence dans un pays autre que celui de la nationalité actuelle, veuillez indiquer :

Numéro du titre de séjour	Date de délivrance	Date d'expiration

21. Activité professionnelle actuelle

22. Employeur (Nom, adresse, courriel, n° téléphone) - Pour les étudiants, nom et adresse de l'établissement d'enseignement

23. Je sollicite un visa pour le motif suivant :
☐ Activité professionnelle ☐ Etudes ☐ Stage/formation ☐ Mariage ☐ Raison médicale
☐ Etablissement familial ☐ Etablissement privé/Visiteur ☐ Visa de retour
☐ Prise de fonctions officielles ☐ Autre (à préciser) : .....

24. Nom, adresse, courriel et n° téléphone en France de l'employeur / de l'établissement d'accueil / du membre de famille invitant,...etc

25. Quelle sera votre adresse en France pendant votre séjour ?

Partie réservée à l'administration

Date d'introduction de la demande :

Numaro de la demande :

Agent(s) traitant la demande :

Remarques

DECISION DU POSTE

Date :

☐ **ACCORD**
☐ **REFUS**

26. Date d'entrée prévue sur le territoire de la France, ou dans l'espace Schengen en cas de transit (jour-mois-année)

27. Durée prévue du séjour sur le territoire de la France

☐ Entre 3 et 6 mois ☐ Entre 6 mois et un an ☐ Supérieure à un an

28. Si vous comptez effectuer ce séjour avec des membres de votre famille, veuiller indiquer :

Lien de parenté	Nom(s), prénom(s)	Date de naissance (jj/mm/aa)	Nationalité

29. Quels seront vos moyens d'existence en France ?

Serez-vous titulaire d'une bourse ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, indiquez le nom, l'adresse, le courriel, le téléphone de l'organisme et le montant de la bourse :

30. Serez-vous pris(e) en charge par une ou plusieurs personne(s) en France ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, indiquer leur nom, nationalité, qualité, adresse, courriel et téléphone :

31. Des membres de votre famille résident-ils en France ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, indiquer leur nom, nationalité, lien de parenté, adresse, courriel et téléphone :

32. Avez-vous déjà résidé plus de trois mois consécutifs en France ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s)

A quelle(s) adresse(s) ?

En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit: aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a lieu de recueillir les donnæs requises dans ce formulaire, de me photographier et, le cas æchæant, de prendre mes empreintes digitales. Les donnæs ª caractº re personnel me concernant qui figurent dans le præsent formulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma photo, seront communiquæs aux autoritæs franÇaises compætentes et traitæs par elles, aux fins de la dæcision relative ª ma demande de visa.

Ces donnæs ainsi que celles concernant la dæcision relative ª ma demande de visa, ou toute dæcision d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservæs dans la base franÇaise des donnæs biomætriques VISABIO pendant une pæriode maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux autoritæs chargæs des visas, aux autoritæs compætentes chargæs de contrßler les visas aux frontiº res, aux autoritæs nationales compætentes en matiº re d'immigration et d'asile aux fins de la værification du respect des conditions d'entræ et de sæjour rægulliers sur le territoire de la France, aux fins de l'identification des personnes qui ne remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces donnæs seront aussi accessibles aux autoritæs franÇaises dæsignæs et ª Europol aux fins de la prævention et de la dætection des infractions terroristes et des autres infractions pænales graves, ainsi que dans la conduite des enquæ tes s'y rapportant. L'autoritæfranÇaise est compætente pour le traitement des donnæs [(...)]

En application de la loi n†78-17 du 6 janvier 1978 relative ª l¡informatique et aux libertæs je suis informæ(e) de mon droit d'obtenir auprº s de l'¸ tat franÇais communication des informations me concernant qui sont enregistræs dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces donnæs soient rectifiæs si elles sont erronæs, ou æventuellement effacæs seulement si elles ont ætæ traitæs de faÇon illicite. Ce droit d¡accº s et de rectification æventuelle s¡exerce auprº s du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique et des Libertæs (CNIL) peut æventuellement ı tre saisie si j'entends contester les conditions de protection des donnæs ª caractº re personnel me concernant.

Je suis informæque tout dossier incomplet accroæ le risque de refus de ma demande de visa par l'autoritæconsulaire et que celle-ci peut ı tre amenæ ª conserver mon passeport pendant le dælai de traitement de ma demande.

Je dæclare quª ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complº tes. Je suis informæ(e) que toute fausse dæclaration entraænera le rejet de ma demande ou l'annulation du visa s'il a dæjª ætæ dælivræ, et sera susceptible d'entraæner des poursuites pænales ª mon ægard en application du droit franÇais.

Je m'engage ª quitter le territoire franÇais avant l'expiration du visa, si celui-ci m'a ætæ dælivræ, et si je n'ai pas obtenu le droit de sæjourner en France au delª de cette duræ.

Lieu et date	Signature (pour les mineurs, signature de l'autorité parentale/du tuteur légal)

6 - LE FORMULAIRE OFII POUR LA VALIDATION DU VISA LONG SÉJOUR

(Ci-dessous)

REPUBLIQUE FRANCAISE

VISA DE LONG SEJOUR - DEMANDE D'ATTESTATION OFII

(Article R 311-3 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile)

à adresser à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (*voir adresses au verso*) dès l'arrivée en France

RUBRIQUES A REMPLIR LORS DE LA DEMANDE DE VISA

NOM DE NAISSANCE : …… NOM D'EPOUSE : ……

PRENOM : …….. SEXE : MASCULIN !__! ; FEMININ !__! ;

NE(E) : LE : !__!!__!/!__!__!/!__!__!__!__! A : ……

PAYS : ……

NATIONALITE : ……

SITUATION FAMILIALE : CELIBATAIRE !__! ; MARIE !__! ; VEUF !__! ; DIVORCE !__! ; SEPARE !__! ;

FILIATION : PERE NOM : ……..…… PRENOM : ……..

MERE NOM DE NAISSANCE : …….. PRENOM : ……

PASSEPORT : NUMERO : …….. DELIVRE LE : !__!__!/!__!__!/!__!__!__!__!

A : ……..

CADRE RESERVE AU CONSULAT	**Cachet :**	**Motif de l'entrée :** Conjoint de Français !__! | Etudiant !__! | Visiteur !__! | Passeport Talent !__! *Séjour < à 12 mois* Conjoint de ressortissant étranger I__I | Jeune Professionnel-accord bilatéral !__! Salarié !__! | Travailleur Temporaire !__! | Stagiaire !__! Stagiaire ICT !__! | Stagiaire ICT (famille) !__! | Entrepreneur /Profession libérale !__! Salarié détaché ICT !__! | Salarié détaché ICT (famille) !__!

RUBRIQUES A COMPLETER DES L'ENTREE EN FRANCE ET AVANT L'ENVOI A L'OFII

joindre à votre envoi copie des pages de votre passeport relatives à votre état civil, votre visa et au passage de la frontière (cachet du poste frontière)

ADRESSE EN FRANCE :

CHEZ : ……..……

BATIMENT : …… NUMERO : ……

RUE : ……..

CODE POSTAL : !__!__!__!__!__! VILLE : ……

TELEPHONE : Fixe : !__!__!__!__!__!__!__!__!__!__! Portable : !__!__!__!__!__!__!__!__!__!__!

ADRESSE MESSAGERIE :. ……@……

LANGUE(S) rubrique à compléter par les conjoints de Français, les conjoints de ressortissant étranger et les titulaires d'un visa mention « salarié »,

Comprise (s) à l'oral……
Parlée(s)……

VISA :

NUMERO !__!__!__!__!__!__!__!__!__! VALABLE DU : !__!__!/!__!__!/!__!__!__!__! AU : !__!__!/!__!_!!/!__!__!__!__!

DATE D'ENTREE EN FRANCE : !__!__!/!__!__!/!__!__!__!__!

Signature :

Fait à *le*

CADRE RESERVE A L'OFII	***RE/DT***	NUMERO DOSSIER OFI I: !__!__!__!__!__!__!__!__!__!__!__!__!__! REÇU LE__!__!/!__!_!!/!__!__!__!__!

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification, auprès du siège de l'OFII, pour les données vous concernant

DES VOTRE ARRIVEE EN FRANCE, COMPLETEZ ET ADRESSEZ CE DOCUMENT PAR VOIE POSTALE A LA DIRECTION TERRITORIALE DE L'OFII COMPETENTE POUR VOTRE DEPARTEMENT DE RESIDENCE.

Vous serez convoqué à la visite médicale obligatoire et/ou à la visite d'accueil. Le jour de la visite médicale, vous aurez à acquitter la taxe relative à la primo-délivrance d'un titre de séjour (voir le site www.timbresofii.fr). Une fois les formalités accomplies, votre visa vous permettra de séjourner sur le territoire national pendant la durée de sa validité.

ATTENTION : VOUS DEVEZ ACCOMPLIR LES FORMALITES DANS LES 3 MOIS SUIVANT VOTRE ENTREE EN FRANCE

Département de résidence en France	Adresser le document par voie postale à	Département de résidence en France	Adresser le document par voie postale à
02– AISNE 60 – OISE 80 – SOMME	Direction territoriale de l'OFII 275, rue Jules Barni – Bat D 80 000 AMIENS	54 – MEURTHE ET MOSELLE 55 – MEUSE 57 - MOSELLE 88 - VOSGES	Direction territoriale de l'OFII 2, rue Lafayette 57 000 METZ
25 –DOUBS 39 – JURA 70 – HAUTE SAONE 90 - TERRITOIRE DE BELFORT	Direction territoriale de l'OFII 3, avenue de la Gare d'Eau 25 000 BESANCON	11 – AUDE 30 – GARD 34 – HERAULT 48 – LOZERE 66 – PYRENEES ORIENTALES	Direction territoriale de l'OFII Le Régent 4, rue Jules Ferry 34 000 MONTPELLIER
93 - SEINE-SAINT-DENIS	Direction territoriale de l'OFII 13, rue Marguerite Yourcenar 93 000 BOBIGNY	78 – YVELINES 92 - HAUTS DE SEINE	Direction territoriale de l'OFII 221, avenue Pierre Brossolette 92 120 MONTROUGE
24 – DORDOGNE 33 – GIRONDE 40 – LANDES 47 – LOT ET GARONNE 64 – PYRENEES ATLANTIQUES	Direction territoriale de l'OFII 55, rue Saint Sernin CS 90370 33 002 BORDEAUX Cedex	44 – LOIRE ATLANTIQUE 49 – MAINE ET LOIRE 53 – MAYENNE 72 – SARTHE 85 – VENDEE	Direction territoriale de l'OFII 93 bis, rue de la Commune de 1871 44 400 REZÉ
14 – CALVADOS 50 – MANCHE 61 – ORNE	Direction territoriale de l'OFII Rue Daniel Huet 14 038 CAEN Cedex 9	06 – ALPES MARITIMES	Direction territoriale de l'OFII Immeuble SPACE- Bât. B 11, rue des Grenouillères 06 200 NICE
973 - GUYANE	Direction territoriale de l'OFII 17/19, rue Lalouette BP 245 97 325 CAYENNE	18 – CHER 28 – EURE ET LOIR 36 – INDRE 37 – INDRE ET LOIRE 41 – LOIR ET CHER 45 – LOIRET	Direction territoriale de l'OFII 4, rue de Patay 45 000 ORLEANS
95 – VAL D'OISE	Direction territoriale de l'OFII Immeuble « Ordinal » Rue des Chauffours 95 002 CERGY PONTOISE Cedex	75 – PARIS	Direction territoriale de l'OFII 48, rue de la Roquette 75 011 PARIS
03 – ALLIER 15 – CANTAL 43 – HAUTE LOIRE 63 – PUY DE DOME	Direction territoriale de l'OFII 1, rue Assas 63 033 CLERMONT FERRAND	971 – GUADELOUPE 972 – MARTINIQUE	Direction territoriale de l'OFII Immeuble Plazza - Bvd. Chanzy 97110 POINTE A PITRE
91 – ESSONNE 94 - VAL DE MARNE	Direction territoriale de l'OFII 13/15, rue Claude Nicolas Ledoux 94 000 CRETEIL	16 – CHARENTE 17 – CHARENTE MARITIME 79 – DEUX SEVRES 86 – VIENNE	Direction territoriale de l'OFII 86, avenue du 8 Mai 1945 86 000 POITIERS
21 – COTE D'OR 58 – NIEVRE 71 – SAONE ET LOIRE 89 - YONNE	Direction territoriale de l'OFII Cité administrative Dampierre 6, rue Chancelier de l'Hospital 21 000 DIJON	08 – ARDENNES 10 – AUBE 51 – MARNE 52 – HAUTE MARNE	Direction territoriale de l'OFII 2, rue du Grand Crédo 51 100 REIMS
26 – DROME 38 – ISERE 73 – SAVOIE 74 – HAUTE SAVOIE	Direction territoriale de l'OFII Parc Alliance 76, rue des Alliés 38 100 GRENOBLE	22 – COTES D'AMOR 29 – FINISTERE 35 – ILLE ET VILAINE 56 – MORBIHAN	Direction territoriale de l'OFII 8, rue Jean Julien Lemordant 35 000 RENNES
59 – NORD 62 – PAS DE CALAIS	Direction territoriale de l'OFII 2, rue de Tenremonde 59.000 LILLE	974 – REUNION	Direction territoriale de l'OFII Préfecture de la Réunion Place du Barachois 97 405 SAINT DENIS Cedex
19 – CORREZE 23 – CREUSE 87 – HAUTE VIENNE	Direction territoriale de l'OFII 19, rue Cruveihier 87 000 LIMOGES	27 – EURE 76 – SEINE MARITIME	Direction territoriale de l'OFII Immeuble Montmorency 1 15, place de la Verrerie 76 100 ROUEN
01 – AIN 07 – ARDECHE 42 – LOIRE 69 – RHONE	Direction territoriale de l'OFII 7, rue Quivogne 69 286 LYON Cedex 02	67 – BAS RHIN 68 – HAUT RHIN	Direction territoriale de l'OFII 4, rue Gustave Doré CS 80115 67 069 STRASBOURG Cedex
04 – ALPES DE HAUTE PROVENCE 05 – HAUTES ALPES 13 – BOUCHES DU RHONE 2A – CORSE DU SUD 2B – HAUTE CORSE 83 – VAR 84 - VAUCLUSE	Direction territoriale de l'OFII 61, boulevard Rabatau 13 295 MARSEILLE Cedex 08	09 – ARIEGE 12 – AVEYRON 31 – HAUTE GARONNE 32 – GERS 46 – LOT 65 – HAUTES PYRENEES 81 – TARN 82 – TARN ET GARONNE	Direction territoriale de l'OFII 7, rue Arthur Rimbaud CS 40310 31 203 TOULOUSE Cedex2
77 – SEINE ET MARNE	Direction territoriale de l'OFII 2 bis, avenue Jean Jaurès 77 000 MELUN		

OFII – DIRRI –VLS-TS 06/01/2017

NOTICE A L' ATTENTION DES TITULAIRES
D'UN VISA AUTORISANT A SEJOURNER EN FRANCE SANS CARTE DE SEJOUR

Les autorités françaises vous ont délivré un visa de long séjour qui vous autorise à séjourner en France aux conditions suivantes :

- Vous devez veiller à ce qu'un cachet portant la date de votre entrée en France soit apposé sur votre passeport par la police aux frontières.
- Si vous transitez par un autre Etat Schengen, ce cachet devra être apposé par les autorités compétentes de l'Etat de transit. Dans ce cas, vous serez présumé être entré sur le sol français au plus tard cinq jours après cette date.

1. Enregistrement de votre séjour en France : apposition de la vignette OFII dans votre passeport.

Votre visa de long séjour ne vaut titre de séjour que s'il a été validé par l'OFII.
Pour accomplir cette démarche, vous devez, <u>dès votre arrivée en France</u>:

- Compléter le formulaire intitulé « Demande d'attestation OFII » qui vous a été remis avec votre visa par les mentions de votre date d'arrivée en France, vos coordonnées en France et le numéro de visa qui vous a été délivré, afin que l'OFII puisse vous convoquer à une visite médicale et/ou à une visite d'accueil et/ou à la validation de votre VLS-TS.
- Adresser ce formulaire dès votre arrivée en France à la direction territoriale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) de votre lieu de résidence en France*.
- Joindre à votre envoi la copie des pages de votre passeport où figurent les informations relatives à votre identité, le cachet apposé par la police aux frontières (ou par les autorités de l'Etat de transit) portant la date de votre passage de la frontière et le visa qui vous a été délivré.

<u>Une attestation confirmant la réception de votre dossier</u> (« Attestation de réception du formulaire de demande d'attestation OFII ») vous sera transmise par courrier, ce document provisoire attestera de la régularité de votre séjour en France jusqu'à ce que votre visa soit validé par l'OFII.
Vous serez convoqué par l'OFII dans les trois mois après votre entrée en France pour bénéficier de la visite médicale et/ou de la visite d'accueil et/ou faire valider votre VLS-TS. A cette occasion vous devrez vous munir:

- de votre passeport,
- d'une photo de face tête nue,
- d'une attestation de domicile en France (quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe à votre nom, ou à défaut, une attestation d'hébergement accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant),
- éventuellement, du certificat médical si vous avez passé la visite médicale avant votre départ pour la France.
- du montant des taxes à acquitter à l'OFII (voir montant de la taxe à payer sur www.timbresofii.fr).

Ces formalités seront entérinées par l'apposition sur votre passeport d'une vignette OFII vous autorisant à résider en France jusqu'à la fin de validité du visa de long séjour qui vous a été octroyé.

NB: L'accomplissement de ces formalités demandant un certain délai (1 mois environ), vous devez impérativement effectuer ces démarches <u>dès les premiers jours</u> de votre arrivée en France.
Le non accomplissement de ces formalités dans le délai de trois mois vous exposerait à une procédure pour séjour irrégulier et au paiement d'une taxe de régularisation.

2. Renouvellement de votre autorisation de séjour

Si vous souhaitez obtenir un renouvellement de votre autorisation de séjour, deux mois avant la fin de validité de votre visa, vous devrez vous présenter à la préfecture de votre lieu de résidence afin d'y déposer cette demande. Le personnel d'accueil vous remettra les imprimés nécessaires et vous indiquera les pièces justificatives à fournir, qui pourront varier en fonction du motif de votre séjour.
Le non respect de ce délai vous obligera à rentrer dans votre pays d'origine afin de solliciter un nouveau visa.

*Si vous êtes étudiant, vous pouvez être dispensé de l'envoi du formulaire "Demande d'attestation OFII" lorsqu'un dispositif d'accueil spécifique est mis en place lors de la rentrée universitaire ou lorsque vous êtes inscrit dans une école partenaire de la préfecture et de l'OFII dans le cadre d'un dépôt groupé.

<u>TRES IMPORTANT :</u>
1) *Si vous souhaitez vous rendre à l'étranger dans un pays de la zone Schengen : votre visa de long séjour à entrées multiples vous suffit pour circuler dans l'Espace Schengen.*
2) *Si vous souhaitez vous rendre à l'étranger hors zone Schengen ou effectuer un séjour dans votre pays d'origine :*
*- **Pendant les 3 premiers mois de votre arrivée en France** : circulation autorisée sans vignette OFII ou sans attestation de dépôt de dossier OFII avec visa de long séjour à entrées multiples,*
*- **Au-delà de 3 mois** : obtention obligatoire de la vignette OFII ou à défaut, de l'attestation de dépôt de dossier OFII pour circuler hors de France. Si vous n'avez pas effectué les formalités OFII dans le délai imparti (3mois) une nouvelle demande de visa de long séjour devra être déposée à la représentation diplomatique ou consulaire de votre pays d'origine.*

7 - FEUILLE DE CONTRÔLE DE DOCUMENTS

(A joindre à votre demande)

ACCORD SUR LA MOBILITE DES JEUNES CANADIENS

VISA 3C : STAGE PRATIQUE EN ENTREPRISE

Nom :
Prénom :
Numéro de téléphone :
Courriel :
Date de départ :

Afin de faciliter le traitement de votre demande, merci de bien vouloir soumettre **tous les documents dans l'ordre de la liste ci-dessous**, avec document original suivi de sa photocopie si applicable.

Documents à fournir :	Original	Copie
Formulaire de demande de visa de long séjour	☐	-
Feuille de contrôle	☐	-
Passeport canadien valide (+ copie des pages 1 à 6)	☐	☐
2 photos d'identité récentes	☐	-
Carte d'étudiant (+ copie recto-verso)	☐	☐
Convention de stage tripartite entre l'établissement d'enseignement, l'entreprise et le stagiaire non visée par la DIRECCTE	-	☐
Justificatifs de ressources financières (relevé bancaire)	☐	☐
Formulaire OFII de demande d'attestation pour la validation du visa long séjour	☐	-
Attestation d'assurance santé (hospitalisation, rapatriement)	-	☐
Attestation d'assurance responsabilité civile (recommandé)	-	☐
Pour le Canada uniquement : enveloppe XPRESSPOST Canada prépayée, pour recevoir votre passeport en retour (si applicable)	☐	-

8 - OÙ ET COMMENT DÉPOSER VOTRE DEMANDE DE VISA ?

8.1 Dépôt de la demande de visa au Canada

La demande de visa doit être présentée en personne, en prenant au préalable un rendez-vous auprès du Consulat général de France de votre lieu de résidence :

- Consulat général de France à Toronto :
  - Ontario
  - Manitoba

Pour prendre rendez-vous, cliquez ici

- Consulat général de France à Montréal :
  - Québec
  - Nouvelle Ecosse
  - Nouveau Brunswick
  - Ile du Prince Edouard
  - Terre-Neuve et Labrador
  - Nunavut

Pour prendre rendez-vous, cliquez ici.

- Consulat général de France à Vancouver :
  - Colombie Britannique
  - Alberta
  - Yukon
  - Territoires du Nord-Ouest
  - Saskatchewan

Pour prendre rendez-vous, cliquez ici (en anglais uniquement).

Pour mémoire, il n'est plus possible de déposer de demande de visa auprès de l'ambassade de France à Ottawa depuis 2005.

ATTENTION : Veuillez-vous renseigner sur les sites des consulats généraux pour connaître les modalités d'accès au service des visas (prise de rendez-vous, etc.).

8.2 Dépôt de la demande de visa en dehors du Canada

Votre dossier doit être soumis à la représentation diplomatique ou consulaire française de votre lieu de résidence.

Veuillez consulter le site internet de la représentation diplomatique ou consulaire dont vous dépendez afin de connaître les modalités pratiques de dépôt des demandes de visa (prise de rendez-vous)